



Mairie de Montfaucon

14, rue des Fontaines
25660 MONTEFAUCON
03 81 81 45 71

mairie.montfaucon@wanadoo.fr
www.montfaucon25.fr

COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SÉANCE du mercredi 15 décembre 2021 à 19h

Le Conseil Municipal s'est réuni, en mairie, salle Marianne, mercredi 15 décembre 2021 à 19h, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Pierre CONTOZ.

ORDRE DU JOUR

- I - Approbation du compte rendu de la séance du 13 octobre 2021.

- II - Rendu compte des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations
 - En urbanisme – droits des sols
 - Etat des renoncements au Droit de Prémption Urbain
 - Générales

- III - AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
 - 1. Décisions budgétaires modificatives
 - 2. Ouverture anticipée de crédits 2022 en investissement
 - 3. Tarifs 2022
 - 4. Contrat de maintenance du logiciel de la bibliothèque (MICROBIB)
 - 5. Contrat de maintenance de l'ascenseur mairie :
 - A - demande de révision de prix par société SCHINDLER
 - B - modification ligne fixe de la télé- alarme de l'ascenseur
 - 6. Remboursement des frais de mission aux élu.e.s
 - 7. Subvention à la Banque Alimentaire
 - 8. Remboursement à l'association des Familles d'une avance consentie

- IV – AFFAIRES D'INTERCOMMUNALITE
 - 1. Adhésion au dispositif de guichet unique (GNAU) proposé par GBMétropole pour la dématérialisation des Autorisations en matière de Droit des Sols.
 - 2. GBM DEA – Point sur la pose d'un nouveau feeder (Saône-Gennes–Belvédère)
 - 3. GBM Mobilités – travaux de voirie retenus en comité de secteur Plateau
 - 4. Travaux de voirie rue de Lucelle : position à prendre sur hypothèse d'enfouissement des réseaux
 - 5. Rapport d'activité du service EAU-ASAINISSEMENT de GBMétropole
 - 6. Adhésion à l'association des Liaisons Transfrontalières

- V - AFFAIRES SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES
 - 1 Rythmes scolaires à la rentrée 2022
 - 2. Adhésion au dispositif de l'Education Nationale : Espaces Numériques pour tous (ENT) ECLAT – BFC.

- VI - AFFAIRES AGRICOLES, D'ESPACES NATURELS et FORESTIERES
 - 1. Plantations du quartier de la Machotte – Devis complémentaire
 - 2. Affouage 2022

- VII - AFFAIRES DE PATRIMOINE
 - 1. Convention 2021-2026 avec AVALFORT
 - 2. Convention 2021-2026 avec l'association Le CHATEAU
 - 3. Rénovation de sauvegarde de la statue de la Vierge en entrée de village.

VIII - AFFAIRE D'ENVIRONNEMENT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

1. Suivi de nos actions en matière de mobilité

IX – AFFAIRES D'URBANISME ET BATIMENTS

1. Evolution salle d'accueil
2. Projet de cellules commerciales au 46, rue du Comté de Montbéliard : Etat du dossier et convention avec l'EPF.
3. Parcelle TAILLARD au 2 rue du Comté de Montbéliard acquise par l'EPF.
4. Extension du cimetière : attribution marché lot commune de Montfaucon.
5. WC publics et salle de la Laiterie, place de la Grace Dieu : Adoption de l'Avant-Projet Définitif – sollicitations d'aides

X - AFFAIRES DE PERSONNELS

1. Augmentation du temps de travail d'un agent
2. Mutuelle du personnel communal

Sont présents : Pierre CONTOZ, Gaëlle AUFFRET, Guillaume BLANDIN, Stéphanie BOITEUX à partir du point IV, Cyril DELITOT à partir du point V - 6, Vincent GIRARD à partir du point V, Marie-Louise LAITHIER, Eric MERAT, Christine MOLLIER, Corinne PETER, Catherine PARDONNET, Alain RICHARD, Anne-Marie POTY, Jacques TONNERRE, Hervé TOURNOUX, Frédéric VERMOT.

Absents excusés :

Cyril DELITOT jusqu'à son arrivée

Vincent GIRARD jusqu'à son arrivée

Laurent JEUNET donne procuration à Eric MERAT

Géraldine VALLOT VUITTON donne procuration à Corinne PETER

Absente : Nadine MAUGEY

DESIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose, dans l'ordre alphabétique, Jacques TONNERRE comme secrétaire de séance. **Approuvé à l'unanimité.**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

A l'ordre du jour présenté sont retirées :

- En affaires d'intercommunalité : le rapport d'activité du service Eau Assainissement de GBM
- En affaires scolaires : l'adhésion au dispositif de l'Education Nationale : Espaces Numériques pour tous (ENT) ECLAT-BFC

Ainsi modifié, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 octobre 2021.

Sans modification, **le compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS (articles L.2122-21 et L.2122.22) :

- Le 20 octobre 2021 : modification des loyers des appartements bénéficiant des subventions PALULOS

- Le 20 octobre 2021 : entretien de parcelles par fenaison et vente de foins à l'association des Cadichons
- Le 3 décembre 2021 : renouvellement de la location du garage communal à la Boucherie EDUARDO
- Le 3 décembre 2021 : remboursement de charges locatives par la Boucherie EDUARDO

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

◇ Décisions budgétaires modificatives. 6 décisions sont proposées dont 2 techniques liées aux opérations patrimoniales :

1/ Afin de procéder au règlement des fonds de concours adressés par GBM

Compte 2151 / 21 : - 72 303 €

Compte 2041512 / 204 : + 72 303 €

2/ Dernier ajustement en matière salariale

Chapitre 022 : dépenses imprévues : - 2 100 €

Compte 6411 : personnel titulaire : + 2 100 €

3/ Remboursement à Groupama de la somme de 1 188 € (cf conseil municipal du 13 octobre 2021)

Chapitre 022 : dépenses imprévues : - 1 125 €

Compte 673 : titres annulés sur exercice antérieur + 1 125 €

4/ Afin de préparer le compte administratif 2021 – budget communal M14

Chapitre 023 : virement à la section d'investissement : + 35 000 €

Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement : + 35 000 €

Décisions modificatives dites « techniques » - cession

1/ Pour la vente de la maison rue de l'Aqueduc à Nicholas DESCOURVIERES – enregistrement de la moins-value – bien estimé par France Domaine à 54 000 – achetée au prix de 33 214 €

2/ Pour la vente du véhicule des services techniques au Garage du Lac – enregistrement de la cession pour 500 € du véhicule

Adopté à l'unanimité.

◇ Ouverture anticipée de crédits d'investissement 2022

Dans le cadre du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé une ouverture de crédits en investissement, dans la limite de 25 % des montants budgétés en 2021 :

- | | | |
|-------------------------------------------|---|----------|
| ➤ 2111 : Terrains nus | : | 4 000 € |
| ➤ 2116 : Cimetières | : | 3 750 € |
| ➤ 2117 : Bois – Forêts | : | 5 000 € |
| ➤ 2118 : Autres terrains | : | 1 250 € |
| ➤ 2121 : Plantations d'arbres | : | 2 500 € |
| ➤ 21311 : Hôtel de ville | : | 2 375 € |
| ➤ 21312 : Bâtiments scolaires | : | 2 125 € |
| ➤ 2135 : Installations générales | : | 750 € |
| ➤ 2138 : Autres constructions | : | 3 750 € |
| ➤ 2151 : Réseaux de voirie | : | 18 750 € |
| ➤ 2158 : Autres matériels – outillage | : | 2 000 € |
| ➤ 2181 : Installations générales – divers | : | 1 171 € |
| ➤ 2183 : Matériels bureau – informatique | : | 750 € |

Adopté à l'unanimité

◇ **Tarifs 2022.** A l'unanimité les tarifs 2021 sont maintenus, à savoir :

	MONTFAUCON				EXTERIEUR			
	24 h en semaine		Week-end et jours fériés		24 h en semaine		Week-end et jours fériés	
	tarif été*	tarif hiver*	tarif été*	tarif hiver*	tarif été*	tarif hiver*	tarif été*	tarif hiver*
* tarif été : du 15 mai au 14 septembre * tarif hiver : du 15 septembre au 14 mai								
Salle Pasteur + Salle Victor Hugo (199 personnes)								
Location compris cuisine + vaisselle :	207 €	279 €	245 €	335 €	490 €	663 €	602 €	814 €
Arrhes à verser à la location :	80 €				80 €			
Caution à déposer à la réservation :	380 €				812 €			
Manifestations artistiques - Connotation économique sans cuisine, ni vaisselle. Pas d'arrhes mais paiement à la réservation	207 €	279 €	245 €	335 €	490 €	663 €	602 €	814 €
Salle Pasteur et/ou Victor Hugo pour apéritif	95 €	123 €			190 €	270 €		
Salle Pasteur et/ou Victor Hugo pour rencontre post cérémonie d'obsèques à Montfaucon	Gratuit				Gratuit			

	MONTFAUCON- 24h	
	tarif été*	tarif hiver*
Les tarifs des salles ci-dessous sont fixés pour 24h. En cas d'occupation de 48h (week-end / veille de jour férié et jour férié), les tarifs sont multipliés par deux		
Salle Victor HUGO (60 personnes)		
Location compris cuisine + vaisselle :	120 €	155 €
Arrhes à verser à la location :	10 €	
Caution à déposer à la réservation :	150 €	
Manifestations artistiques - Connotation économique sans cuisine, ni vaisselle	120 €	155 €
Salle Courbet (100 personnes)		
Location compris cuisine + vaisselle :	90 €	130 €
Arrhes à verser à la location :	10 €	
Caution à déposer à la réservation :	150 €	
Manifestations artistiques - Connotation économique sans cuisine, ni vaisselle	90 €	130 €
Salle Lumière à La Malate (50 personnes)		
Location compris cuisine + vaisselle :	90 €	130 €
Arrhes à verser à la location :	10 €	
Caution à déposer à la réservation :	150 €	
Manifestations artistiques - Connotation économique sans cuisine, ni vaisselle	90 €	130 €

B/ Autres tarifs :

Carte postale : le prix de vente des cartes postales (4 types) éditées pour l'année 2012 est fixé à 1 €. Le prix des autres cartes postales antérieures reste à 0.50 €.

Tarifs de réalisation exceptionnelle de photocopies

- photocopies noir et blanc : 0.20 € (la page)
- photocopies couleurs : 0.40 € (la page).

Location tables – bancs – chaises

- table : 4 € l'unité - durée maximale 4 jours
- banc : 4 € l'unité - durée maximale 4 jours
- chaise : 1 € l'unité - durée maximale 4 jours

Droit de place : 35 €

Frais d'envoi Montfaucon Infos : 10 numéros : 22 € par an

Droits de voirie pour occupation du domaine public

- semaine d'occupation prévisionnelle figurant dans l'arrêté municipal : 3 €/m²
- pour calendrier supplémentaire d'occupation dépassant le délai fixé dans l'arrêté municipal : 2 €/m²

Remplacement de matériels perdus ou détériorés

NATURE	PRIX (en €)
Tasses	1.50
Assiettes dessert blanches	3.00
Assiettes creuses blanches	3.00
Assiettes plates blanches	3.00
Coupes 13 cl	2.00
Flûtes	2.00
Verres pied 14 cl	1.60
Verres pied 19 cl	1.60
Verres Duralex	1.50
Petites cuillères	1.00
Grandes cuillères	1.50
Cuillères de service	6.50
Fourchettes	1.50
Couteaux	2.00
Couverts cérémonies Modèle « Hélène »	2.00
Cuillers (grosses)	2.00
Fourchettes	2.00
Cuillers à café	3.00
Couteaux	11.00
Range couverts	
Louches	6.50
Casseroles à queue – prix à l'unité	13.75
Plats rectangulaire	19.50
Plats alu ovales	12.50
Plats alu creux et ronds	13.00
Saladiers en verre	10.00
Marmite	100.00

NATURE	PRIX (en €)
Plateaux	15.25
Cruches verre	5.50
Cruches inox	25.00
Cruches grès 0.5 litre	16.50
Grande passoire	30.00
Ecumoire inox gromo	30.00
Ecumoire à fil	4.60
Planche à pain	15.25
Corbeilles à pain	10.50
Coupes à glace	2.50
Bouilloire électrique Delfina	30.00
Percolateur	100.00
Couteau à pain	8.70
Bols	3.00
Bassine	5.00
Balayette vinyle	2.00
Pelle plastique	1.50
Balais coco 29 cm + manches	5.00
Frottoir (brosse à récurer)	6.00
Raclette sol 55 cm + manche	13.00
Balai coco 80 cm. + manche	17.00
Serpillières	3.50

Marmite 36 litres + couvercle	180.00 + 35.00
Faitout 25 litres + couvercle	150.00 + 40.00
Chaises bois ou plastique	50.00

Seau de 10 litres	5.00
Tables	150.00

Concession cimetièrè

	15 ans	30 ans
Concession simple	30 €	60 €
Concession caveau 3.5 m ²	100 €	200 €
Concession caveau 6 m ²	200 €	400 €
Case columbarium		1 250 €

Adopté à l'unanimité

◇ **Contrat de maintenance du logiciel bibliothèque.** Corinne PETER, Adjointe rappelle que la bibliothèque bénéficie d'un logiciel de gestion préconisé par la Médiathèque Départementale « MICROBIB ». Le contrat de maintenance est à renouveler pour la période 1/12/2021 – 30/11/2022, reconductible par tacite reconduction sans que la durée totale ne puisse excéder 3 années.

Le coût est 261 € HT / an

Adopté à l'unanimité.

◇ **Contrat de maintenance de l'ascenseur mairie.** Après avoir rappelé l'obligation réglementaire d'un contrat pour l'ascenseur de la mairie, Le Maire expose la demande de la Ste Schindler d'une augmentation de tarif négociable au 1^{er} janvier 2022.

A l'unanimité le Maire est autorisé à signer l'avenant au contrat, après ultime négociation à mener.

Par ailleurs, dans le cadre de l'abandon programmé du réseau filaire ORANGE, qui dessert la ligne fixe de la téléalarme, SCHINDLER propose d'installer un PACK DIGITAL 4G d'un coût de 456 € HT / an (228 € la première année civile).

NB : la ligne filaire nous a coûté 229.63 € en 2021. Elle ne sera plus nécessaire.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de cette installation

◇ **Frais déplacement des élu.e.s.** A la demande du Comptable du Trésor, le Maire expose l'obligation qui lui est faite de prendre qu'une délibération concernant ses frais de déplacements, précisant :

- prise en charge de l'intégralité des frais relatifs aux missions et aux formations des Maire, Adjoints et Conseillers municipaux
- remboursement des frais de déplacement – transports effectués dans l'accomplissement de missions de formations ou d'administrations sur présentation d'un état, les indemnités kilométriques étant fixées par arrêté.
- Remboursement des frais subordonné à un ordre de mission de l'ordonnateur.

Adopté à l'unanimité.

◇ **Attribution d'une subvention à la Banque Alimentaire.** Jacques TONNERRE, Adjoint, rappelle que pour stocker tout le mobilier archéologique, la commune a pu bénéficier de nombreuses caquettes/ caisses déclassées provenant de la Banque Alimentaire.

Dans le cadre d'une concertation avec le Président de l'association Le Château, le Maire a convenu qu'il serait souhaitable de verser une subvention – indemnisation à la Banque Alimentaire.

La somme de 250 € de chacune des deux parties, Commune et association Le Château, a paru raisonnable. **Adopté à l'unanimité.**

◇ **Remboursement à l'Association des Familles d'une avance consentie.** Corinne PETER, Adjointe, rappelle que le 9 novembre, Madame DIES, résidente d'Agès et Vie, fêtait, son 100^{ème} anniversaire. Le conseil municipal lui a remis un cadeau. Ce cadeau est un jeu de société, acheté par l'association des Familles de 109 € qu'il y a lieu de rembourser. **Adopté à l'unanimité.**

AFFAIRES D'INTERCOMMUNALITE

◇ **Dématérialisation ADS – Guichet unique proposé par GBM – convention.** Le Maire rappelle la démarche nationale Action publique 2022, qui vise à améliorer la qualité des services publics et à moderniser l'action publique, tout en maîtrisant les dépenses et en optimisant les moyens. A partir du 1^{er} janvier 2022 toutes les communes doivent être en capacité de recevoir les demandes d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme et déclaration d'intention d'aliéner...) par voie dématérialisée. L'utilisateur aura la possibilité de déposer son dossier soit au format papier soit de manière dématérialisée.

GBM a décidé par sa délibération du 7 octobre 2021 de mettre à disposition de l'ensemble des communes, un téléservice mutualisé adapté aux compétences respectives des communes et de GBM en matière d'urbanisme, dénommé Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU).

Tout dépôt dématérialisé sera réalisé obligatoirement via ce guichet.

Après débat, le conseil municipal unanime :

- **Se prononce favorablement sur l'adhésion au téléservice « Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme » pour la saisine par voie électronique et sur les conditions de fonctionnement du dispositif**
- **Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de ce téléservice.**

◇ **GBM – DEA : point sur la pose d'un nouveau feeder (Saône / Gennes / Belvédère) et incidences.** Frédéric VERMOT, conseiller municipal délégué expose les incidences des travaux sur la rue de Lucelle. Dans le cadre du remplacement de la canalisation de distribution d'eau, chantier qui va défoncer totalement la rue et entraîner des chantiers dans quasiment toutes les propriétés, la commune a été amenée, avec GBM, à s'interroger sur l'opportunité d'enterrer les réseaux aériens (ENEDIS – TELECOM – ECLAIRAGE PUBLIC).....

Le conseil municipal unanime retient les propositions d'enfouissement des réseaux et la mise aux normes en éclairage public.

◇ **GB Métropole – Voiries – Travaux fixés par la réunion du secteur PLATEAU.** Frédéric VERMOT, conseiller municipal délégué rappelle que le comité de secteur du 24 novembre dernier a :

- Dressé le bilan 2021
- Fixé les prévisions 2022 pour Montfaucon au titre GER :
 - ✓ Revêtement bi couches sur de la Principauté d'Orange entre n° 2 et 7 : 3 984 € TTC
 - ✓ Revêtement enrobés rue de la Falaise entre rue de la Principauté d'Orange et la rue du Clos des Charmes : 39 894 €

Les deux pris en charge en totalité par GBM. **Adopté à l'unanimité.**

Par ailleurs, la réalisation d'un plateau ralentisseur au carrefour Comté de Montbéliard / Grandes Terres / Belvoir est en cours d'examen à GBM.

◇ **Adhésion à l'association des Liaisons Transfrontalières.** Le Maire rappelle le débat pour conclure le contournement OUEST, Micropolis – Beure, de la RN57. Il rappelle aussi que l'ancienne association « Association RN57 » a été réactivée. Elle s'est transformée en « ASSOCIATION DES LIAISONS TRANSFRONTALIERES » avec des buts très élargis... tous modes de mobilités dont la ligne ferroviaire dite des Horlogers et un territoire couvrant de Besançon à la frontière suisse et au-delà.

A l'unanimité, Le conseil municipal décide d'adhérer à l'association, à compter du 1^{er} janvier 2022, et autorise le Maire à mandater le montant de la cotisation 150 € pour 2022.

AFFAIRES AGRICOLES, D'ESPACES NATURELS ET FORESTIERS

◇ **Plantations quartier de la Machotte – devis complémentaire.** Marie-Louise LAITHIER, Conseillère municipale rappelle qu'en séance du 13 octobre 2021, le marché de plantations, quartier de la Machotte pour un montant de 13 575 € TTC a été attribué à la société ALBIZZIA. Or, lors de la consultation un certain nombre d'arbres et végétaux ont été omis dans le dossier soumis aux entreprises.

Le devis complémentaire de 1 621 € TTC déposé par la société ALBIZZIA est retenu à l'unanimité.

◇ **Affouage 2022**. Marie-Louise LAITHIER, Conseillère municipale rappelle que la campagne d'affouage 2022 se fera suivant le règlement adopté en 2020.

A ce jour 13 affouagistes se sont fait connaître.

A l'unanimité le conseil municipal retient le montant de 7 € / stère d'affouage 2022

Par ailleurs, il y a toujours quelques demandeurs pour du bois en bord de route. Quelques stères seront disponibles aux ateliers (lot de 5 stères) provenant pour beaucoup d'interventions de sécurité. **A l'unanimité, le conseil municipal retient le montant de 25 € / le stère (par lot de 5 stères).**

AFFAIRES DE PATRIMOINE

◇ **Convention avec association « AVALFORT » pour période 2021-2027**. Jacques TONNERRE, Adjoint rappelle qu'en 2018 une convention a été mise en place entre la commune et l'association AVALFORT afin de soutenir celle-ci dans ses actions de dégagement – identifications / signalisations - entretiens – promotion / animation.

Le Comité Consultatif « Affaires Patrimoniales et Culturelles » propose le renouvellement de ladite convention pour 2021 à 2027 avec attribution par la commune d'une subvention de 700 € pour chacune des 7 années. **Adopté à l'unanimité.**

◇ **Convention avec association « LE CHATEAU » pour période 2021-2027**. Le Maire rappelle qu'en 2015, une convention liant la commune et l'association Le Château a été mise en place. Elle a permis un fonctionnement et une relation conformes à l'intérêt du site.

Cette convention doit être renouvelée pour 2021 / 2027, prenant en compte la feuille de route tracée par le conseil municipal en 2019 et les nouvelles directives DRAC – SR de l'Archéologie.

Le projet a reçu un avis favorable du comité consultatif « affaires patrimoniales et culturelles ».

Adopté à l'unanimité.

◇ **Rénovation urgente de sauvegarde de la statue de la Vierge**. Jacques TONNERRE, Adjoint, rappelle que la Vierge est un monument identitaire du village, protégé au titre de l'AVAP (aujourd'hui SPR). Il a été décidé, budgété, édifié par les conseils municipaux depuis 1863. Son état actuel nécessite intervention de restauration / sauvegarde. Ils pourraient être complétés par des travaux de mise en place d'un éclairage sur réseau en attente.

Le comité consultatif « affaires patrimoniales et culturelles » a émis un avis favorable sur l'ouverture de ce dossier.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de l'ouverture de ce dossier de restauration / sauvegarde.

AFFAIRES D'URBANISME ET BATIMENTS

◇ **Projet de cellules commerciales au 46, rue du Comté de Montbéliard : Etat du dossier, convention avec EPF**. Hervé TOURNOUX, Adjoint, fait le point de ce dossier. A ce stade :

- l'esthéticienne a abandonné tout projet d'installation
- la coiffeuse a déclaré être totalement intéressée avec deux options : location ou acquisition de la cellule.

Il convient désormais :

- De finaliser les évaluations du coût : location ou vente pour la cellule intéressant la coiffeuse
- D'effectuer publicité / recherche en vue de proposer la deuxième cellule
- D'envisager le démontage du mur de clôture et en mettant en vente quelques éléments négociables : portail – meubles
- D'organiser une réunion de la copropriété en vue de modifier / clarifier le règlement
- D'accepter la convention proposée par l'EPF, propriétaire, permettant à la commune intervention (conception / travaux ...)

A l'unanimité, le conseil municipal retient ces propositions et autorise le Maire à signer la convention d'intervention avec l'EPF

◇ **Acquisition de la parcelle TAILLARD au n° 2 rue du Comté de Montbéliard – Portage par l’Établissement Public Foncier Doubs - Bourgogne – Franche Comté (EPF).** Le Maire rappelle que l’EPF a mené les négociations qui ont abouti à l’acquisition de ce terrain pour un montant de 56 000 euros. Elle avait pour but de structurer l’entrée de village en offrant des possibilités d’activités économiques ou de services (500m² possibles). Un projet immobilier de maison médicale a été envisagé par des tiers privés. Un tel projet est aussi envisagé à Morre. Une réunion entre les deux Maires devrait aboutir à la mise en place d’une commission intercommunale d’aménagement du « Trou au Loup ».

Après débat, le conseil municipal unanime décide d’avancer sur d’autres projets d’activités visant à utiliser la parcelle acquise par l’EPF.

◇ **Extension du cimetière.** Le Maire rappelle le projet d’extension du cimetière, réalisé dans l’intercommunalité, se décomposant en 2 marchés :

- L’extension proprement dite sous maîtrise d’ouvrage GBM dans le cadre de sa compétence « Extension de cimetières ». Les travaux confiés à la société ALBIZZIA sont pris en charge par GBM, la commune apportant un fonds de concours de 50 % du HT soit 94 747 €
- La fourniture et pose de caveaux pré-édifiés sous maîtrise d’ouvrage Commune. La société ALBIZZIA est mieux disante pour cette partie de chantier pour un montant de travaux de 65 764.27 € TTC.

Enfin, une réflexion interne est intervenue concourant à ne pas déplacer la croix (presque patrimoniale) existant dans le cimetière depuis son origine. Par contre, un dossier de restauration nécessaire serait à ouvrir.

A l’unanimité, le conseil municipal décide :

- **De modifier le projet initial en abandonnant le déplacement de la Croix et en prévoyant des caveaux de 4 places.**
- **De retenir l’offre de la société ALBIZZIA pour l’exécution de ce marché de fourniture et la pose de caveaux pré-édifiés.**
- **De mandater le Maire pour réunion publique d’information des demandeurs et inscrits.**

◇ **WC publics et salle de la Laiterie : adoption de l’Avant-Projet Définitif et sollicitation d’aides.** Hervé TOURNOUX, Adjoint, rappelle que les WC publics place de la Grâce Dieu ... et la salle de la Laiterie ... font partie, en terme d’accessibilité, du calendrier ADAP.

Le 17 juin 2021, le conseil municipal a décidé de confier une mission de maîtrise d’œuvre (M. VUILLEMIN architecte – BET BATECO et Alpes Contrôle).

La commission locale « urbanisme - bâtiments » a validé le projet au niveau APD pour un montant de (compris maîtrise d’œuvre) :

- WC publics – salle Laiterie proprement dits : 52 732 € + 4 404 € MO = 57 136 € TTC
 - Parvis / escalier : 47 902 € + 1 000 € MO = 48 902 € TTC
- Total 106 038 € TTC**

Subventions envisageables :

- DETR 26 509 €
 - Département 22 215 €
 - GBM 10 228 €
 - FCTVA 14 000 €
- } **72 952 €**

A l’unanimité, le conseil municipal :

- **Approuve le dossier – niveau APD**
- **Sollicite les aides DETR – Département – GBM pour son fonds Centre village et isolation**

AFFAIRES DE PERSONNELS

◇ **Modification du temps de travail d’un agent.** Le Maire expose que compte tenu des conditions sanitaires actuelles, l’entretien des salles communales a fortement augmenté. C’est Klodjana ZGJONA qui assure cette tâche.

Il est proposé de modifier son emploi du temps. A compter du 1^{er} décembre 2021, l’entretien des ateliers communaux, des WC publics et du hall de la mairie (2.5 h / semaine) sont confiés à

Ouaïba BENCHEQROUNE.

Pour cette dernière, le temps de travail passe de 22 à 25/35^{ème}.

Adopté à l'unanimité.

◇ **Mutuelle du Personnel communal**. Le Maire rappelle

L'ordonnance du 17 février 2021 sur la Protection Sociale Complémentaire (PSC).

Elle permet aux agents de se couvrir en cas de maladie ou d'accident. Elle revêt donc deux volets, la santé et la prévoyance.

- En santé, participation de l'employeur obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026 – à hauteur de 50% d'un montant fixé par décret
- En prévoyance, participation de l'employeur obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 – à hauteur de 20% d'un montant fixé par décret.

A ce jour, tous les agents interrogés sont bénéficiaires d'un contrat santé.

Par contre, seuls 4 agents / 12 bénéficient d'un contrat prévoyance (maintien de salaire). La commune abonde chaque mois à hauteur de 10 € / agent sur cette garantie qui pourrait être portée à 15 € / agent.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN MATIERE DE DROIT DES SOLS

Déclarations préalables accordées :

- Jean-Marc VACELET : Construction d'une piscine enterrée
- Frédéric PASCAL : Construction d'une piscine enterrée
- Nicolas VATIN : Remplacement des menuiseries + création de 2 ouvertures (façade et toit)
- Pierre HAÏSSAT : Remplacement des fenêtres de toit et pose d'un portail
- Anthony GARCIA : Remplacement d'une porte et une fenêtre par une baie vitrée

Permis de construire accordés :

- Edouard BELOT : Construction d'une maison individuelle d'habitation
- Hervé GROSJEAN : Rénovation d'un hangar

Permis de démolir accordé à Marie-Louise LAITHIER : Démolition partielle d'un bâtiment agricole

Déclarations d'intention d'aliéner (renonciations au droit de préemption urbain) : Elles ont concerné :

- Une maison sur terrain de 4 232 m², en zone UB, chemin Stratégique
- Un terrain de 1 129 m², en zone UA, rue de la Comtesse Henriette
- Une maison sur terrain de 493 m², en zone AUm1, rue de Rochefort
- Un terrain de 5 000 m², en zone UB, impasse des Fours à Chaux
- Une maison sur terrain de 2 914 m², en zone UBr, impasse Beau Site
- Une maison sur terrain de 1 829 m², en zone UB, rue du Val de Morteau
- Une maison sur terrain de 3 510 m², en zone UBm, rue de l'Aqueduc

GBM – DEA : point sur la pose d'un nouveau feeder (Saône / Gennes / Belvédère) et incidences. Frédéric VERMOT, conseiller municipal délégué fait le point du chantier feeder. C'est un important projet de GBM, avec des contraintes environnementales car les travaux sont en partie, en zone Natura 2000. Une communication spécifique sera faite.

GB Métropole – Voiries – Travaux fixés par la réunion du secteur PLATEAU. Frédéric VERMOT, conseiller municipal délégué rappelle que le comité de secteur du 24 novembre dernier propose au titre REQUALIFICATION l'installation d'un plateau ralentisseur de sécurisation au

carrefour Comté de Montbéliard / Grandes Terres / Belvoir. Estimation 35 000 € TTC dont participation de la commune de 50% du montant HT soit 14 600 €.

Rythmes scolaires à la rentrée 2022. Le Maire et Corinne PETER, Adjointe rappellent la démarche dans le cadre de la décision à prendre par le Maire (le conseil municipal !), concernant les rythmes scolaires (horaires !!) à la rentrée 2022.

Le résultat de la consultation est présenté en séance. Mais une analyse fine est encore à poursuivre, un avis (par rendez-vous sollicité) de la DASEN est souhaité.

L'objectif est qu'au conseil municipal de janvier 2022, la décision soit prise.

◇ **Point sur l'évolution des premières propositions d'actions en matière d'environnement / mobilité.** Le Maire et Vincent GIRARD, Adjoint, rappellent que :

- Toutes les commandes : barrières – supports cycles ... ont été passées. Cela tarde chez les fournisseurs
- Idem pour les commandes relevant du Grand Besançon : panneaux zone 30 – panneaux vélo / voiture partagés
- Les traçages ne pourront qu'être envisagés « chaussées sèches »

A noter l'achèvement du pôle Transport en Commun des Fours à chaux avec la pose des deux supports éclairage public à énergie solaire.

Evolution de la salle d'accueil. Le Maire, Hervé TOURNOUX, Adjoint et Vincent GIRARD, Adjoint rappellent les choix qui ont conduits la municipalité à envisager l'évolution de la salle d'accueil :

- Les nécessités réglementaires
- Les nécessités environnementales et d'esthétisme
- Les nécessités de fonctionnement et de prise en compte des besoins

Tout en fixant les limites et une méthode de travail

En séance de travail, le lundi 20 décembre, le conseil municipal reprendra tous ces points.

Mutuelle du Personnel communal. Le Maire rappelle que le CDG25 a conclu une convention de participation avec les mutuelles, après appel d'offres, et propose un contrat groupe

- En santé avec SOFAXIS
- En prévoyance avec la Mutuelle Nationale Territoriale.

Le débat réglementaire aura lieu en séance de janvier 2022.

Manifestations à venir :

Samedi 18 décembre à 10h00, hommage à Paulette GUINCHARD

Vendredi 14 janvier à 19h, vœux du conseil municipal – ANNULÉE sur préconisation préfectorale

Samedi 22 janvier 2022 à 12h00, repas des anciens - EN ATTENTE des décisions préfectorales

A 22h30, le Président lève la séance.

Jacques TONNERRE
Secrétaire de séance

Pierre CONTOZ
Maire